



Enquête sur les structures de la production légumière en 2005

Entre tradition et modernisme

Légumes : les exploitations légumières des départements d'outre-mer n'y consacrent globalement qu'un tiers de leur superficie. Seules les exploitations martiniquaises avec 1 hectare sur 2 sont plus spécialisées. La diversification des cultures est freinée par la faiblesse du nombre de serres. Néanmoins, à côté des productions traditionnelles se développent des productions nouvelles, melons, concombres, tomates, conduites selon des pratiques culturales modernes. Les circuits de commercialisation sont courts. La filière légumes dispose de peu de structures économiques et l'exportation ne concerne que quelques légumes.

Les superficies légumières s'amenuisent régulièrement dans les départements d'outre-mer (Dom). Entre 1980 et 2000, d'après les recensements agricoles, les superficies légumières ont décliné en moyenne de 4 % par an aux Antilles et à La Réunion. Consacrées à l'origine pour l'essentiel aux besoins alimentaires de la population, dans les jardins familiaux, dits jardins créoles et occupées par des cultures alimentaires de base, elles peinent à se diversifier. Il est vrai que l'adaptation aux conditions tropicales de cultures nouvelles pose des problèmes agronomiques, sélection de variétés résistantes, mais aussi économiques, organisation des débouchés, difficiles à surmonter. Aux Antilles, l'échec de l'implantation de l'aubergine en est l'exemple. Le melon, à la Guadeloupe, a pris la relève comme culture de diversification de contre saison. Il occupe aujourd'hui une place importante

dans la production légumière auprès des salades, tomates et concombres. À La Réunion, l'éventail de légumes produits est plus large et les pratiques culturales modernes sont proches de celles observées en métropole. En Guyane, la culture de tubercules sur abattis prédomine et laisse peu de place à la diversification. Dans tous les départements d'outre-mer les faiblesses structurelles de la filière légumes sont bien réelles. Les producteurs disposent de peu d'abris pour adapter ou traiter leurs cultures et manquent d'organisations (coopératives, organisations de producteurs ou grossistes) pour distribuer leurs productions.

Des exploitations légumières de taille moyenne qui consacrent le tiers de leur superficie aux légumes

Dans les Dom, sur les 24 200 exploitations agricoles, plus de 5 200 produisent des légumes sur >

Un hectare sur trois en légumes			
Nombre et superficie des exploitations légumières			
	Nombre d'exploitations	SAU en ha	Superficie légumière en ha
Guadeloupe	1 847	8 058	1 991
Martinique	1 320	4 619	2 413
Guyane zone littorale	871	2 911	1 316
Réunion	1 194	4 558	1 138
Dom	5 232	20 146	6 858

Source : Agreste - Enquête sur les structures de la production légumière en 2005

> une superficie d'au moins 20 ares¹. Ces exploitations totalisent plus de 20 000 hectares de superficie agricole utilisée (SAU). Les cultures légumières n'occupent en moyenne qu'un tiers (moins de 7 000 hectares) de cette superficie. Selon les départements cette proportion varie du simple au double témoignant de leur degré de spécialisation. Ainsi en Martinique et en Guyane (où seules les exploitations de la bande côtière ont été enquêtées), près de la moitié de la superficie des exploitations est consacrée aux légumes alors qu'un quart seulement l'est à La Réunion et en Guadeloupe. Dans ces deux départements la production légumière est principalement associée à la culture de la canne à sucre qui occupe près de 30 % de leur SAU. En Martinique, les exploitations légumières sont les plus spécialisées : seule 8 % de la SAU hors légumes est cultivée (pour moitié par des fruits dont la banane fruit). En Guyane, 26 % de la SAU hors légumes est cultivée. La SAU moyenne des exploitations des Dom est de 3,9 hectares pour 1,3 hectare de superficie légumière. Au côté d'exploitations de petite ou modeste taille (9 exploitations sur 10 ont une superficie légumière inférieure à 3 hectares) une soixantaine (1 %) d'exploitations de taille importante (plus de 7 hectares de superficies légumières) cumulent

Des exploitations plus spécialisées à la Martinique

Répartition de la SAU selon les cultures (en %)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane zone littorale	Réunion	Ensemble Dom
Légumes y c. tubercules	25	52	45	25	31
Canne à sucre	29			28	18
STH ¹	32	30	14	23	27
Jachère	7	10	15	6	9
Cultures permanentes entretenues			19	5	5
Cultures fourragères				5	
Autres	7	8	7	8	10
Superficie légumière moyenne (ha)	1,1	1,8	1,4	1,0	1,3
SAU moyenne (ha)	4,4	3,5	3,3	3,8	3,9

1. Superficie toujours en herbe.

Source : Agreste - Enquête sur les structures de la production légumière en 2005

16 % de la superficie légumière totale. C'est principalement en plein air que les légumes sont cultivés : tout d'abord pour des raisons climatiques puisqu'une protection contre les frimas n'est pas nécessaire, mais également pour des raisons économiques, les investissements dans ce domaine étant coûteux. Ainsi les tubercules et principalement l'igname, le dachine (ou madère) aux Antilles, le manioc en Guyane constituent l'essentiel de la production. Sui-vent ensuite des cultures traditionnelles et des productions plus diversifiées. Les tomates et les

concombres occupent la 2^e position aux Antilles, suivies des bananes légumes puis des salades et des melons (11 % des surfaces développées à la Guadeloupe). En Guyane, tubercules et bananes légumes couvrent 70 % des surfaces; concombre, salades, pastèque, chou pommé et maïs doux se partagent un peu plus de 20 %.

Seuls les salades, tomates et concombres poussent à l'abri

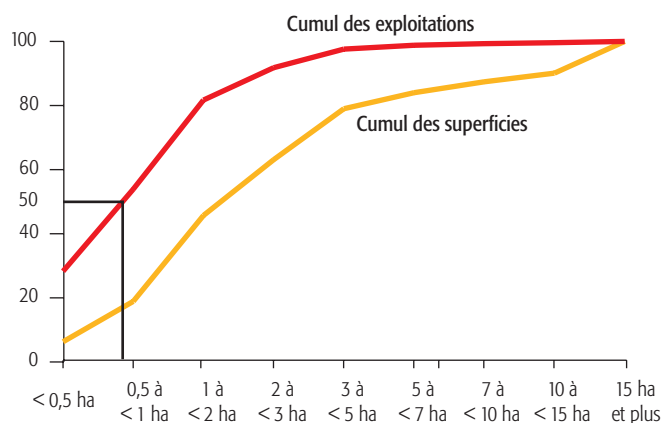
Les exploitations ayant des serres ou abris hauts sont peu nombreuses aux Antilles et en Guyane >

1. Champ de l'enquête : cf. encadré page 3

■ Dans les départements d'outre mer, la production légumière est assurée en partie dans les jardins créoles mais également au côté d'autres cultures traditionnelles de rente comme la canne à sucre et la banane. Les surfaces cultivées en légumes sont généralement de petites dimensions, inférieures à 20 ares. Par ailleurs, les Antilles ont connu de grosses intempéries en 2004. Ainsi, sur les quelque 1 500 exploitations passées sous le seuil retenu pour l'enquête (20 ares de légumes), la moitié a abandonné, probablement temporairement, la production légumière du fait des intempéries. Enfin 2 200 exploitations n'ont pas produit pendant la campagne agricole 2004 dont 1 200 vacantes. Au final, cela affecte tout particulièrement la production de tubercules estimée dans l'enquête sur les structures de la production légumière en 2005 à la moitié de celle de la statistique agricole annuelle 2003.

Une exploitation sur deux a moins d'un hectare de légumes

Exploitations et superficies dans les Dom (en %)



Source : Agreste - Enquête sur les structures de la production légumière en 2005

Peu de serres dans les Dom

Présence d'abris et superficie cultivés

Superficie moyenne en ares Nombre d'exploitations en %		Présence d'abris	
		non	oui
Guadeloupe	Nombre d'exploitations	97	3
	SAU	415	1250
	Superficie en légumes	90	791
	Superficie sous abri		43
Martinique	Nombre d'exploitations	98	2
	SAU	339	897
	Superficie en légumes	177	471
	Superficie sous abri		29
Guyane	Nombre d'exploitations	96	4
	SAU	314	788
	Superficie en légumes	144	78
	Superficie sous abri		25
Réunion	Nombre d'exploitations	92	8
	SAU	379	413
	Superficie en légumes	97	89
	Superficie sous abri		23
Dom	Nombre d'exploitations	96	4
	SAU	371	725
	Superficie en légumes	123	291
	Superficie sous abri		28

Source : Agreste - Enquête sur les structures de la production légumière en 2005

> (moins de 3 %). La rareté de ces abris peut être un frein à l'introduction de nouvelles variétés de légumes pour lesquelles une acclimatation serait nécessaire. Cependant elle ne doit pas masquer la modernité des pratiques et des équipements présents. Dans ces abris, les concombres, tomates, salades occupent plus de 80 % de la superficie, et en Guadeloupe ces légumes sont majoritairement cultivés hors sol. Ces légumes arrivent d'ailleurs en 2^e, 3^e et 5^e place de l'ensemble des superficies antillaises développées, tous légumes confondus de plein air ou sous abri. En Martinique, seule la salade, pour les deux tiers de sa superficie, bénéficie de cette pratique culturelle récente. En Guyane quelques exploitations seulement cultivent des tomates hors sol. À La Réunion, près d'une exploitation légumière sur 10 possède des abris à l'usage quasi exclusif de cultures de tomates (petites et grosses), melons, concombres et salades. La culture hors sol est la règle pour ces légumes, à l'exception de la salade. Les pommes de

terre, choux pommés, choux-palmistes, et carottes constituent l'essentiel des cultures de plein air. Globalement, les exploitations avec abris ont une superficie agricole utilisée deux fois plus importante que celles qui n'en possèdent pas. Aux Antilles, la superficie qu'elles consacrent aux légumes est 5 fois plus importante. À l'inverse, en Guyane, les exploitations ne possédant pas d'abris ont une plus grande part de superficie légumière que les autres : ce sont essentiellement des exploitations qui cultivent sur abattis. À La Réunion, dans ce domaine, toutes les exploitations font jeu égal.

Les légumes, une affaire de famille

Les exploitations légumières des départements d'outre mer, du fait de leur faible taille, n'emploient guère de main-d'œuvre. Les travailleurs permanents sont à plus de 90 % d'origine familiale et seulement deux personnes en moyenne sont nécessaires pour faire tourner l'exploitation. Le recours à la main-d'œuvre saison-

Méthodologie

■ L'enquête sur les structures de la production légumière a été effectuée début 2005 en métropole ainsi que dans les Dom auprès d'un échantillon de 3 400 exploitations (800 pour la Martinique, la Guyane et La Réunion ; 1 000 pour la Guadeloupe) En Guyane, seules les communes de la bande côtière ont été retenues. L'enquête concerne les exploitations ayant plus de 20 ares de légumes (légumes frais ou tubercules) ou disposant d'au moins 100 m² de serres.

nière est rare et ne concerne qu'une exploitation de moins de 3 hectares sur cinq. Il s'intensifie lorsque la taille de l'exploitation est plus importante : 6 exploitations sur 10 ayant plus de 7 hectares de superficie légumière emploient des saisonniers. La profession d'agriculteur n'a pas dans les Dom comme dans les autres régions françaises les faveurs de la jeunesse : l'exploitant moyen est d'âge mûr (53 ans). Aux Antilles et en Guyane, les quinquagénaires laissent toutefois la place aux plus jeunes pour conduire les exploitations possédant des abris. À La Réunion, où l'âge des chefs est moindre (47 ans), il en est de même. Dans les Dom un chef d'exploitation sur dix déclare avoir suivi une formation spécifique à son activité légumière depuis 5 ans, ce qui est peu. Mais pour les cultures traditionnelles, les connaissances nécessaires se transmettent au sein des familles. Ce manque de formation peut expliquer la faible diversification des cultures constatée.

La vente directe est prépondérante

Les cultures légumières des Dom sont destinées presque en totalité aux populations locales. Seules les Antilles pratiquent l'exportation de piments forts et de melons. La vente directe est la règle en Guyane, sauf pour le manioc, destiné à la transformation. Aux Antilles, bien que très pratiquée, la vente directe ne concerne pas tous les légumes. Ainsi en Guadeloupe, les cucurbitacées (à l'exception du melon qui trouve des débouchés dans les groupements

Pour en savoir plus...

connectez-vous sur le site Internet du Scees : www.agreste.agriculture.gouv.fr



Trois familles de producteurs de légumes

■ Dans les Dom la place occupée par les cultures vivrières traditionnelles est d'importance. Les exploitations sont classées ici selon la part de leur superficie développée consacrée à ces cultures. Les **exploitations traditionnelles** cultivent ces légumes sur la totalité de leur superficie. Les **exploitations mixtes** dédient entre la moitié et moins de la totalité de leur

superficie aux cultures traditionnelles. Enfin les **exploitations spécialisées** consacrent moins de la moitié de leur superficie aux cultures traditionnelles.

1. Les cultures vivrières traditionnelles sont les suivantes : tubercules, banane légume, chou pommé, pomme de terre, christophine, chou palmiste, piment fort, piment végétarien, pois d'angole.

Des exploitations spécialisées et traditionnelles à part égale

Les principaux systèmes de production légumière

	Nombre exploitations	SAU moyenne en ha	Superficie légumière moyenne en ha	Part de la sup. lég. dans la SAU en %	Présence d'abris en %		Âge moyen du chef	% de chefs ayant suivi une formation	Nombre de variétés de légumes produits
					oui	non			
Spécialisée	2 070	4,2	1,6	38	9	91	48	14	4,3
Mixte	1 210	3,7	1,3	35	2	98	51	8	5,4
Traditionnelle	1 920	3,5	0,9	26	0	100	54	6	2,1
Dom	5 200	3,9	1,3	33	4	96	53	10	3,8

Source : Agreste - Enquête sur les structures de la production légumière en 2005

> de producteurs), les tomates et les salades sont écoulées auprès de grossistes ou revendeurs. En Martinique les productions sont valorisées « en direct » mais aussi par les coopératives, très présentes sur l'île. Le manioc est pour un tiers de sa production destiné à la transformation industrielle. À La Réunion, le marché de gros de Saint-Pierre draine la moitié des productions des légumes les plus cultivés, à l'exception de la salade qui se négocie en direct ou fait l'objet d'une transformation.

Les pratiques culturelles soucieuses de l'environnement se développent aux Antilles

Les pratiques culturelles diffèrent d'un département à l'autre. Le recours à des méthodes biologiques n'est pas fréquent, mais la

lutte raisonnée contre les ennemis des cultures se développe aux Antilles : elle concerne déjà une exploitation sur trois. À La Réunion, l'utilisation systématique de produits chimiques est la règle dans 95 % des exploitations. Toutefois, dans ces départements, ces méthodes ne sont jamais exclusives : ainsi désherbage mécanique et utilisation de paillage sont employés en alternance avec des produits phytosanitaires. En Guyane les interventions sur les cultures sont moins nombreuses. Un tiers seulement des exploitants déclarent utiliser systématiquement des produits chimiques et ils préfèrent les procédés manuels de lutte contre les adventices dans 8 exploitations sur 10. Les exploitants utilisent des pulvérisateurs à dos pour leurs traitements et se protègent relativement bien des

effets indésirables des produits : bottes, masques et gants sont fréquemment employés (7 exploitants sur 10). Seule la protection oculaire est faible : 6 exploitants sur 10 ne portent pas de lunettes pendant le traitement. Une fois utilisés, les produits phytosanitaires demeurent sur l'exploitation. Celles qui possèdent des locaux fermant à clef pour ces produits ne sont pas nombreuses. La collecte des produits non utilisés n'existe qu'en Martinique. Par ailleurs les emballages vides et plastiques sont brûlés ou confiés au service des ordures ménagères.

Pascal Védie

Scees - Cellule de coordination de la statistique agricole des départements d'outre-mer